

Un large éventail d'activités

En 2000, pendant la Semaine européenne, des milliers d'activités ont été organisées en Europe afin de bien pénétrer les esprits de la nécessité de mesures préventives pour résoudre le problème des troubles musculo-squelettiques (TMS), telles que les dorsalgies et les lésions dues aux efforts répétés. Un grand nombre d'organisations ont travaillé en partenariat pour mener à bien des activités communes. L'objectif est d'amplifier plus encore la Semaine qui se tiendra cette année, en y associant encore d'autres organisations, d'autres entreprises et des particuliers.

Les activités qui se dérouleront durant la Semaine européenne ne sont pas tenues de se conformer à un modèle imposé et peuvent varier entre tous les degrés compris entre la modestie et l'ambition. Citons, au nombre des activités envisageables :

- Le recensement des risques exceptionnels, les contrôles de sécurité sur le lieu de travail, etc. ;
- Les séminaires ou les ateliers de formation ;
- Les expositions consacrées à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail ;
- Le matériel d'information destiné à la sensibilisation sur le lieu de travail ;
- Les programmes de « bon voisinage » qui incitent les grandes entreprises à venir en aide aux petites ;
- Les mécanismes de concours ou de suggestions visant à développer et échanger les bonnes pratiques
- L'encouragement de la participation des travailleurs et/ou de leurs représentants ;
- Le lancement d'une nouvelle politique de santé et de sécurité ou d'une initiative de prévention sur le lieu de travail au cours de la Semaine.

Récompenser les bonnes pratiques

Dans le cadre de la Semaine, l'Agence organisera la remise de prix européens des bonnes pratiques qui distingueront les entreprises ou les organisations ayant contribué de manière remarquable et novatrice à la prévention des accidents au sein des entreprises. Les prix seront décernés en novembre, à Bruxelles (Belgique), au cours de la cérémonie de clôture de la Semaine européenne de cette année. Les informations relatives aux conditions et aux modalités de participation peuvent être obtenues auprès de votre point de contact national ainsi que sur le site web de l'agence (voir ci-dessous).

Où obtenir plus d'informations au sujet de la semaine ? À qui faut-il s'adresser ?

Pour tout renseignement d'ordre général au sujet de la Semaine européenne :

Visitez le site de la Semaine européenne à l'adresse suivante : <http://osha.eu.int/ew200/fr>. Outre les informations actualisées sur la campagne de la Semaine européenne et le programme de prévention des accidents dans les P.M.E., le site fournit un accès aisé à une abondance de renseignements en matière de sécurité et de santé au travail qui sont disponibles sur le site principal de l'Agence européenne (<http://osha.eu.int>).

Pour toute précision relative aux manifestations organisées dans votre pays :

Pour obtenir un dossier d'information, veuillez prendre contact avec le partenaire du réseau de l'agence qui est responsable de l'organisation de la Semaine européenne dans votre pays :

FRANCE

Jan MARTIN / Robert MOUNIER-VEHIER
Ministère de l'emploi et de la solidarité
Direction des relations du travail
Sous-direction des conditions de travail
20 bis, rue d'Estrées
75700 Paris 07 SP
Tél: 01 44 38 26 49 / 01 44 38 26 74
E mail: jan.martin@drt.travail.gouv.fr /
robert.mounier-vehier@drt.travail.gouv.fr

BELGIQUE

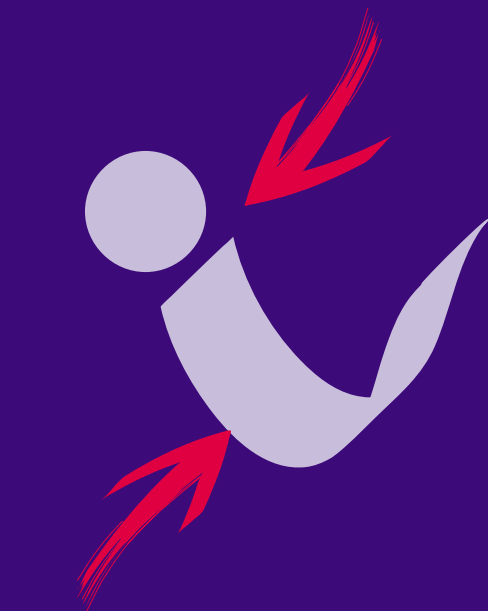
Willy IMBRECHTS
Ministère de l'Emploi et du Travail
Rue Belliard, 51
B- 1040 Bruxelles
Tél: 02 233 45 20
E mail: imbrechw@meta.fgov.be

LUXEMBOURG

Paul WEBER
Inspection du Travail et des Mines
Boîte postale 27
L-2010 Luxembourg
Tel: + 352 478-6150
Fax: + 352 49 14 47
Email: paul.weber@itm.etat.lu
Site Internet: www.itm.etat.lu

SEMAMINE EUROPÉENNE OCTOBRE 2001

**PAS D'ACCIDENT,
DÉFI GAGNANT**



SEMAMINE EUROPÉENNE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

<http://osha.eu.int/ew2001/fr>



Agence européenne
pour la sécurité et la santé
au travail



Pas d'accident, défi gagnant !

Chaque année, au sein de l'Union européenne, des accidents d'origine professionnelle provoquent la mort de 5 500 personnes et la perte de 146 millions de journées de travail. Mais la plupart de ces accidents peuvent être évités. C'est pour cette raison que la prévention des accidents constitue le thème central de la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail qui se déroulera cette année.

Qu'est-ce que la Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail ?

La Semaine européenne 2001 est une campagne d'information qui vise à faire de l'Europe un endroit sûr et sain pour y travailler, en encourageant des activités pour réduire le nombre et la gravité des accidents d'origine professionnelle. Bénéficiant du soutien de tous les États membres, de la Commission et du Parlement européen, des syndicats et des fédérations d'employeurs, la Semaine européenne constitue une occasion unique pour polariser l'attention sur l'importance de la sécurité et de la santé sur le lieu de travail.

Qui organise la Semaine européenne ?

Sous la coordination de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, établie à Bilbao, la Semaine européenne se déroulera non seulement dans les 15 États membres, mais aussi dans d'autres États européens. L'Agence est l'organe de l'Union européenne qui est chargé des informations en matière de sécurité et de santé au travail.

Quand cette Semaine se déroule-t-elle ?

La Semaine elle-même se déroulera en octobre 2001, mais la campagne s'étendra tout au long de l'année 2001. Chaque État membre choisira une semaine précise pendant le mois d'octobre.

Qui peut participer à la Semaine européenne ?

La Semaine européenne s'adresse à toutes les organisations, entreprises et lieux de travail de toutes tailles et dans tous les secteurs. Tous ceux qui jouent un rôle en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail sont invités à y participer, notamment les institutions chargées de la sécurité et de la santé, les organismes d'assurances professionnelles, les syndicats ainsi que les organisations d'employeurs, les entreprises, les dirigeants, les employés et les représentants du personnel. Les travailleurs dans les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) sont particulièrement exposés aux accidents du travail. C'est pourquoi, la Semaine européenne 2001 est soutenue par un programme de prévention des accidents spécifiquement conçu à l'intention des P.M.E. européennes.

Pourquoi l'Europe doit-elle s'attaquer au problème des accidents d'origine professionnelle ?

Les accidents du travail restent à des niveaux très élevés dans l'ensemble de l'Europe.

- Chaque année, environ 5 000 personnes trouvent la mort à la suite d'un accident du travail.
- Plus de 4,5 millions d'accidents sont à l'origine d'arrêts de travail d'une durée supérieure à trois jours, ce qui représente environ 146 millions de journées de travail perdues.
- Les frais d'assurance directement imputables aux accidents du travail dans neuf États membres sont à eux seuls déjà estimés à 20 milliards d'euros par an.
- Les arrêts de travail et la perte de personnel expérimenté qui résultent des accidents du travail, engendrent des coûts élevés.
- Aucun secteur de l'économie n'est à l'abri des accidents, qui constituent un problème particulièrement aigu pour les entreprises de moins de 50 travailleurs.
- Les glissades, faux-pas et chutes provoquent la plupart des accidents, suivis par les manipulations manuelles, les coups reçus en déplaçant des objets ou suite à des chutes d'objets, ainsi que les accidents de transport.
- Les chutes de hauteur ainsi que les accidents impliquant des véhicules provoquent la plupart des décès.

Les accidents ne surviennent pas par hasard

La majorité des accidents peut être évitée.

L'Union européenne a adopté des directives pour protéger les travailleurs et améliorer la santé et la sécurité au travail. Ces mesures incluent des conditions minimales destinées à la prévention des accidents du travail. Des directives spécifiques créent un cadre pour gérer la sécurité, les équipements de travail, la signalisation de sécurité, les équipements de protection individuelle ainsi que les chantiers de construction, etc. Les États membres ont adopté des lois et des règlements pour la prévention des accidents. Des lignes directrices et des outils de prévention sont également disponibles.

La réduction des accidents d'origine professionnelle ne constitue pas seulement un impératif d'ordre moral et une contrainte légale. De nombreux autres éléments plaident en faveur de cette réduction. Les entreprises les plus prospères sont celles qui enregistrent habituellement les meilleurs résultats en matière de prévention des accidents. Les bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé au travail sont bonnes pour la santé économique de l'entreprise.

S'impliquer

Impliquez-vous dans la Semaine européenne 2001, afin d' :

- Accroître la sensibilisation des travailleurs et des employeurs à la sécurité et à la santé, afin de faire du lieu de travail un lieu plus sain et plus sûr ;
- Apporter la preuve que des bonnes pratiques en matière de sécurité et de santé contribuent au succès de l'entreprise ;
- Aider à prévenir les accidents d'origine professionnelle – ce qui permet d'économiser du temps et des ressources financières ;
- Contribuer à réduire le tribut humain et économique élevé des accidents en Europe.

« Pour bien trop d'Européens, assurer leur subsistance a un coût pour leur santé, voire leur vie. La réduction des coûts induits par les accidents d'origine professionnelle constitue l'objectif essentiel de la Semaine européenne qui se déroulera cette année. J'exhorte toutes les entreprises à relever ce défi et à participer activement, » Anna Diamantopoulou, Commissaire européenne à l'emploi et aux affaires sociales.